



## COMMUNE DE MÉRY LA BATAILLE

15 Rue du Bois – 60420 Méry-la-Bataille

☎ : 03.60.37.11.94

✉ : [commune.merylabataille@akeonet.com](mailto:commune.merylabataille@akeonet.com)

**N° SIRET** : 216 003 921 00014

### **PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MÉRY LA BATAILLE Séance du 13 décembre 2022 à 19h30**

Le 13 décembre 2022, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DA SILVA, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs

*Sébastien MOLAND, Cédric MAILLY,*

*Ophélie MANSARD, Mathieu NOCHALSKI, Franck PEUTAT,*

*Karine DEVOIR, Nathalie LOGNAND, Régis THOQUER,*

*Alexandre JACQUOT, Philippe DEVOIR, Clémence VARLET*

**Pouvoir(s)** : Madame Laëtitia BOCQUILLET à Monsieur Sébastien MOLAND

**Secrétaire** : Clémence VARLET

***Le quorum étant atteint, Madame le Maire ajoute un point au conseil municipal et annule le point concernant le reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Plateau Picard suite à la seconde loi de finances rectificatives 2022 publiée le 1<sup>er</sup> décembre.***

### **CAF – Convention Territoriale Globale**

Le contrat enfance (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à son terme le 31 décembre 2020. Il est remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la démarche stratégique partenariale et par des « bonus territoire » pour l'aspect financier.

La CTG permet de soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre le CAF et les collectivités.

Les actions possibles à contractualiser par le biais de la CTG entre les parties sont regroupées dans les domaines suivants :

- ↪ Petite-enfance,
- ↪ Enfance-jeunesse,
- ↪ Parentalité,
- ↪ Animation de la vie sociale,
- ↪ Accès aux droits

La durée de la CTG est de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

La CAF et les collectivités doivent conclure un Convention Territoriale Globale (CTG) pour formaliser ce partenariat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'une part d'approuver le projet de Convention Territoriale Globale et d'autre part Madame le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **Enquête publique Gournay sur Aronde et Antheuil-Portes (Parc Éolien de l'Aronde des Vents)**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la SARL Parc Éolien de l'Aronde des Vents en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de l'Aronde des Vents » sur le territoire des communes de Gournay-sur-Aronde et Antheuil-Portes.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre de l'enquête, soit jusqu'au 19 janvier 2023.

Madame le Maire, informe donc le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet,

Après délibération, le Conseil Municipal s'abstient pour le projet du Parc Éolien de l'Aronde des Vents présenté par la SARL Parc Éolien de l'Aronde des Vents.

Voix POUR : 0

Voix CONTRE : 0

Abstention : 13

### **Encaissement chèques**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à encaisser le chèque de :

- ↪ Caisse des dépôts (SELARL JURIJUST) pour un montant de 300,00 €

### **Information(s) :**

- ↪ Suite à des différents entre la mairie et un administré concernant un permis de construire, celui-ci demande un témoin neutre, donc le conseil municipal décide de faire appel à un conciliateur.
- ↪ Prévision d'achat de matériel pour le restaurant en vue de sa futur reprise.
- ↪ Travaux en cours à la boulangerie réalisés par les agents techniques.
- ↪ Mise en place des illuminations de Noël.

### **Questions diverses :**

- ↪ P.DEVOIR propose de mettre des pommiers autour du calvaire rue de la Chapelle, et demande également si l'arbre de Noël s'est bien déroulé.
- ↪ C.VARLET demande si il y a beaucoup de retour concernant l'enquête du RPI pour une éventuelle création d'un périscolaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 13 décembre 2022 a comporté 3 délibérations comme suit :

1	CAF – Convention Territoriale Globale	N° 22-12-01
2	Enquête publique Gournay sur Aronde et Antheuil-Portes (Parc Éolien de l'Aronde des Vents)	N° 22-12-02
3	Encaissement de chèque	N° 22-12-03

Isabelle DA SILVA		Sébastien MOLAND	
Laëtitia BOCQUILLET		Franck PEUTAT	
Clémence VARLET		Régis THOQUER	
Nathalie LOGNAND		Cédric MAILLY	
Karine DEVOIR		Ophélie MANSARD	
Philippe DEVOIR		Alexandre JACQUOT	
Mathieu NOCHALSKI			